

nombre de circonstances donner une manifestation imposante.

Avec le XI<sup>e</sup> siècle et surtout les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, nous allons voir cette Église exiger les hommages qui lui étaient dus. Qu'on en juge par un exemple. Écoutons à cet égard Charvet (8). « Artaud, seigneur de Maleval ou de Malaval, Godemar, mari de la sœur d'Artaud, et Godemar son fils, firent hommage à l'archevêque Hugues pour la terre de Maleval qui relevait de l'Église de Vienne, *castrum de Malavalle jus proprium et alodium ecclesie B. Mauricii esse dinoscitur... tactis reliquiis juraverunt* (9). Ils prêtèrent serment de fidélité sur les reliques, et ils promirent solennellement de rendre le château de Maleval avec ses dépendances, lorsque l'Église serait en guerre ou menacée de quelque danger, toutes les fois enfin qu'ils en seraient requis par l'archevêque, le doyen, le sacristain et le chapitre : qu'au cas qu'ils refusassent de rendre ledit château, la garnison en sortirait pour se rendre au lieu qui lui serait assigné par le chapitre, et ne cesserait de les harceler jusqu'à ce qu'ils l'eussent rendu. — Cet engagement déplut tout à fait aux parents et aux amis d'Artaud qui, sans doute, auraient voulu qu'il eût secoué le joug de la dépendance de l'Église de Vienne. Leur ressentiment alla jusqu'au point de l'abandonner entièrement dans sa dernière maladie dont peu de temps après il fut attaqué, et de négliger même le soin de sa sépulture. Le bruit s'en étant répandu dans Vienne, le chapitre en fut sensiblement touché. Il alla en procession faire la levée du corps et l'inhuma dans le lieu destiné à la sépulture des rois et des comtes (10).

---

(8) Page 343, *Histoire de l'Église de Vienne*.

(9) *Tab. Eccles. Vienn.*, fol. 73.

(10) C'est-à-dire à Saint-Maurice.